



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vieillessement de la population à l'horizon 2060

Question écrite n° 5419

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les prévisions de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) concernant le vieillissement de la population à l'horizon 2060. Selon le scénario établi par l'INSEE, en 2060 le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans et plus représentera un tiers de la population française contre un quart actuellement. Cette augmentation sera d'autant plus notable pour les plus âgés. Ainsi le nombre de personnes de 75 ans ou plus passera de 5,2 millions en 2017 à 11,9 millions en 2060, soit un doublement des effectifs. Chez les 85 ans et plus, le nombre triplera de 1,3 million à 5,4 millions. Ces prévisions obligent les pouvoirs publics à anticiper ce vieillissement de la population en France en repensant l'aide, les biens et les services, et l'accompagnement proposés aux seniors. Aussi il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de développer l'offre d'hébergement et de services proposée aux aînés face à ce défi du « grand âge » qui attend le pays, alors qu'on constate déjà le manque de moyens alloués et une prise en charge qui n'est plus toujours adaptée.

Texte de la réponse

Face aux priorités en matière de prise en charge des personnes âgées et aux enjeux liés au vieillissement de la population, le gouvernement continue de travailler, après la mise en œuvre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, à adapter les réponses aux besoins des personnes âgées, à améliorer la qualité de la prise en charge et à préparer le futur. A cette fin, le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et le haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ont été missionnés pour réaliser une évaluation prospective des besoins en termes quantitatifs et qualitatifs de prise en charge médico-sociale et sanitaire des personnes âgées à horizon 2030, sans oublier les formes innovantes de maintien à domicile. Les travaux qui aboutiront mi-2018 seront notamment traduits dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de santé (SNS), dont l'un des axes vise à améliorer l'accès aux soins des personnes âgées et favoriser la prise en charge au plus près des lieux de vie. Dans le contexte de vieillissement de la population, la prise en charge des aides à l'autonomie devrait se traduire par une progression des dépenses. Les propositions à venir du HCFEA dans son avis sur la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants serviront de base à une concertation sur les évolutions du financement, notamment de l'hébergement en établissement. Dès 2018, une stratégie globale en faveur des aidants sera élaborée pour reconnaître leur place dans l'accompagnement des plus fragiles, leurs difficultés et prévenir leur épuisement. Enfin, une espérance de vie en bonne santé et le bien-vieillir pour la population française constituent l'objectif global de la SNS, notamment dans ses axes relatifs à la prévention et à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Cet objectif se concrétise, pour les personnes âgées, dans la mise en œuvre du plan national de prévention de la perte d'autonomie, soutenu au niveau local par le programme coordonné des conférences des financeurs de la perte d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5419

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1114

Réponse publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1480